

## *Et la Constituante dans tout cela?*

PAR JOS. SCHOONBROODT

On semble oublier, dans tout ce qui se dit actuellement, non pas pour qui mais pour quoi on a voté le 18 mai. En fait, si cette date elle-même a été choisie plus par opportunité de calendrier que par nécessité politique, elle résulte du vote de la loi faisant de la nouvelle législature une constituante. Et, normalement, c'est à la lumière de cette situation que la recherche d'une nouvelle coalition doit s'effectuer, ce qui ne permet pas d'associer simplement les deux vainqueurs du dernier scrutin ni de se focaliser sur la question de savoir laquelle des deux « familles » ou lequel des quatre « partis » partenaires aura la fonction de Premier ministre. En effet, une réforme constitutionnelle ne peut s'effectuer sans majorité des deux tiers des parlementaires. Certes, les futurs partenaires rouges et bleus peuvent s'entendre pour démarrer en duo, estimant, comme cela se dit, qu'il faut réserver la priorité des priorités aux questions économiques et sociales. C'est tenir pour peu que ce sont eux aussi qui ont voté la loi reprenant les

articles de la Constitution à réformer et les réactions des partenaires potentiels qui n'accepteront pas de faire l'apport de leurs voix en cours de législature, comme l'a fait occasionnellement le C.D.H. lors des dernières réformes communautaires réorganisant le financement des Communautés... Toutefois, les uns comme les autres pourraient renvoyer cette réforme après les élections régionales, dont on voit bien qu'elles dominent l'attention des dirigeants libéraux et socialistes, qui se comportent comme si une majorité des deux tiers d'opportunité pouvait se dégager en cours de législature. C'est peut-être pratique, à court terme, mais c'est mal vu dans la perspective d'un gouvernement de législature. La mise au point du programme gouvernemental ne peut laisser pour rien le chapitre communautaire, les partis flamands et surtout le V.L.D., mais Spirit ne sera pas en reste, en faisant un levier en vue des prochaines élections régionales et communautaires.

## ÉLECTIONS: RESTAURATION RAPIDE

Actuellement, libéraux et socialistes totalisent nonante-sept députés sur cent-cinquante et rassemblent des majorités simples dans chaque groupe linguistique. Il leur manque quatre voix pour atteindre les cent-une voix nécessaires. Il ne pourra donc y avoir de réforme sans apport extérieur. Celui-ci pourrait venir soit de l'ensemble de l'ancienne famille chrétienne, qui apporterait ainsi trente voix et assurerait une majorité plus que confortable, mais, dans le même temps, cela réduirait l'opposition parlementaire aux seuls Écolo et V.B. Les deux tiers peuvent également être atteints en s'accordant soit avec le C.D.&V. soit avec le C.D.H. Dans le premier cas, il est douteux que le P.S. et le M.R. acceptent une surreprésentation flamande d'une telle ampleur. Dans le

deuxième cas, les rapports des forces communautaires sont moins déséquilibrés. Restent encore les quatre écologistes, qui pourraient assurer la majorité requise, mais on les voit mal jouer ainsi les utilités d'appoint après leur échec électoral.

Bref, si le duo familial socialiste-libéral semblait s'imposer d'emblée — en dehors des difficultés pouvant surgir dans la mise au point du programme gouvernemental —, la situation est beaucoup plus complexe dès lors qu'on se souvient que la majorité gouvernementale devra disposer d'une majorité des deux tiers pour remplir ce fameux « contrat avec les électeurs », qui ont été convoqués ce 18 mai afin d'élire des assemblées constituantes.

*Jos. Schoonbroodt*